

Un certain nombre de préfets viennent de recommander aux maires de leurs départements l'établissement de lignes télégraphiques supplémentaires dans les principales communes de l'Empire. Ces lignes appelées à rendre de utiles services aux administrations, au commerce et à l'industrie, auront leurs bureaux installés dans les maires et autres bâtiments municipaux. Les instructions préfectorales déterminent l'organisation du nouveau service et font connaître les conditions faites aux communes par l'administration des lignes télégraphiques.

Nous lisons dans le Propagateur de Lille :

Notre concitoyen, M. le général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, vient de présenter à l'Académie des sciences un nouveau sous-genre de bombycides producteur de soie, dont il essaie de faire l'objet d'une culture avantageuse dans cette colonie.

C'est un ver à soie dont les cocons, extrêmement bondants sur plusieurs espèces de jujubiers sauvages, pourraient donner à l'industrie une matière textile très utile.

La soie de la faidherbia baobab, quoique un peu colorée de gris de lin, doit être beaucoup plus pâle que celle de l'allacé. On a pu très facilement tirer de la soie grège de ces cocons, et déjà des échantillons de cette soie dévidée figurent à l'exposition de Sierra-Leone, le 15 février prochain.

MM. les chasseurs de l'arrondissement qui ne font pas encore partie de la société cynégétique, et qui voudraient se faire recevoir membres de cette société, sont priés d'assister à la réunion annuelle qui aura lieu dans les salons du Cercle du Nord, mercredi 8 courant, à trois heures précises.

Le lot de 100,000 fr. du dernier tirage de la ville de Paris a été gagné par M. Guéhard, de la maison de Banque C. Licson, à Lille.

L'assemblée générale de l'Association des comptables et employés du commerce et de l'industrie de Lille a eu lieu dimanche, dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jules Wallart. M. Vaillon, préfet du Nord, et un grand nombre de membres honoraires de l'Association assistaient à cette séance. Un rapport très remarquable sur la situation morale et financière a été présenté par M. DeFrance, M. Wallart, président, a pris ensuite la parole et a prononcé un discours vivement applaudi. Après lui, M. le préfet, dans une courte improvisation, a rendu hommage aux efforts et aux succès de l'Association, l'a encouragée à persévérer dans la voie de progrès ouverte devant elle.

Nous n'avons pas sous les yeux le rapport qui a été présenté sur la situation générale de la société; mais il nous suffira de réunir ici quelques chiffres pour montrer que les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de 297, ainsi répartis : 190 membres participants, 97 membres honoraires, 10 membres correspondants. La réserve s'élève à la somme de 5,101 fr. Depuis la dernière assemblée générale, 760 francs ont été distribués en secours médicaux et pharmaceutiques.

Il a été décidé l'achat d'un titre de 200 francs rente 3 p. 0/0, afin de donner aux revenus de la société une plus value, puis-

que la Caisse d'épargne ne donne que 3 fr. 50 c. 0/0. Le cours de Droit commercial a été demandé pour 8 h. 1/2 du soir, les intéressés étant tenus jusqu'à 8 et même 8 h. 1/2.

Une réponse aussi généreuse que favorable a été donnée par M. Houze de l'Aulnoit, et on espère beaucoup que M. Girardin, doyen de la Faculté, pourra prendre cette réclamation en considération.

Plusieurs membres honoraires ont pris la parole après M. le préfet, et ont exprimé toute la satisfaction qu'ils éprouvaient de se trouver au milieu d'un corps d'élite qui présente tout de garantie pour l'avenir.

Quelques mots ont été dits au sujet de la formation d'une caisse des retraites dont l'étude est confiée à M. le président et à plusieurs délégués du conseil.

Entourée d'un grand nombre de sympathies qui se traduisent en encouragements précieux et notamment en dons de livres destinés à enrichir la bibliothèque commune, l'Association des comptables et employés ne peut tarder à prendre dans notre ville un rapide accroissement. (Mémorial de Lille.)

Etablissement public des Bains et Lavoirs de Roubaix.

Nombres des actions de la société sortis au tirage du 6 février 1865 :

Table with 3 columns: Number of shares, Amount, and another column. Values include 123, 432, 266, 137, 534 and 24, 164, 621, 408, 401.

On peut en toucher le montant ainsi que les intérêts à la caisse du gérant.

Malgré tous les avertissements donnés par la presse le nombre des braves gens qui ont recours aux sorciers est encore, assez considérable; tout ce que l'on pourra faire et dire pour démontrer que ces soi-disant sorciers n'ont qu'un seul talent, celui d'escroquer de l'argent aux personnes trop crédules; tout ce que l'on fera dans l'intérêt même de ces dupes si faciles à exploiter est malheureusement inutile. Il y aura toujours des sorciers et le nombre des dupes n'est pas là de diminuer.

Depuis quelque temps, un nommé Alexandre Claux, belge d'origine, exerçant la médecine illégalement à Roubaix; il pratiquait aussi en grand la sorcellerie et faisait de nombreux exorcismes. Des plaintes ayant été faites, on a arrêté hier soir le fameux sorcier dont la justice desirait connaître les procédés. Il y aura sans doute de curieuses révélations faites par tous ceux qui ont eu recours à la science d'Alexandre Claux. On assure qu'un riche fermier du canton, gravement malade depuis quelque temps aurait eu recours aux bons offices du sorcier; on parle de sommes assez rondes qui auraient été demandées pour assurer une guérison prompte et surtout radicale. Nous attendons des renseignements complets à cet égard.

Hier matin, trois polissons, dont l'aîné n'a pas vingt ans, s'introduisaient dans un estaminet sous prétexte de se faire servir à boire et à manger. Pendant que trois d'entre eux occupaient l'attention de la cabaretière et la retenaient dans le fond de sa cuisine, le quatrième passait furtivement dans le comptoir et s'emparait de l'argent qui s'y trouvait. Mais il avait été vu et quelques instants après le voleur et ses complices étaient arrêtés.

Un aide-chauffeur, nommé Taintignies, vient d'être mis à la disposition de M. le Procureur impérial comme prévenu de blessure grave envers son chauffeur. Taintignies, à la suite des reproches qu'il lui adressait, s'est jeté sur son chauffeur et lui a cassé l'épaule.

On vient d'arrêter les nommés Verclain et Lecomte, mécaniciens, qui se sont battus avec un tel acharnement qu'ils étaient presque nus lorsqu'on est parvenu à les séparer.

Samedi soir, un ouvrier tisserand, nommé Maurice, a fortlement battu et contusionné le maître de son logement qui avait osé réclamer paiement des dépenses faites pendant la semaine.

Maurice a été arrêté; il appartient à cette classe de mauvais ouvriers, qui ont le travail en horreur, préfèrent tendre la main et font des dupes.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 5 février 1865.

Sommes versées par 137 déposants, dont 16 nouveaux fr. 14,015 — 36 demandes en remboursement. 5,968 78

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Lepoupre-Parent et Duhamel-Lefebvre directeurs.

VILLE DE ROUBAIX Cours public de Physique

Mercredi 8 février, à 8 h. du soir

APPLICATION DE L'ELECTRO-CHIMIE.

Galvanoplastie : appareils, dissolution, moules. — Applications diverses de la galvanoplastie.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

La France annonce que le conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi très important sur les conseils municipaux. D'après la loi actuelle, les conseils municipaux son élus en totalité tous les cinq ans. Le nouveau projet de loi porterait de cinq à neuf la durée du mandat de ces corps; seulement ils seraient renouvelables par tiers tous les cinq ans. C'est le système d'après lequel sont formés les conseils généraux.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances

Paris, 6 février.

Plusieurs journaux reviennent avec insistance sur la séance du conseil privé de samedi et sur la question de l'instruction primaire gratuite. Nous sommes à même d'affirmer que toutes ces dissertations sont au moins prématurées. Une solution aussi grave que celle dont il s'agit ne s'improvise pas. La preuve c'est que l'Empereur très bon juge en matière de progrès rationnel, a nommé une commission chargée d'étudier sous ces divers aspects le problème si complexe de l'enseignement populaire. Il est impossible que l'on n'arrive pas ainsi à dégager l'étude de cette grande amélioration des exagérations qui la troublent et la stérilisent. Ce qui doit rester, c'est l'extension des élèves gratuits, c'est l'élevation du traitement fixe des instituteurs, c'est la possibilité donnée aux communes par une intervention plus effective aux ressources budgétaires, de pourvoir aux dépenses de l'école et de la salle d'asile. Hors de là, il n'y a que chimères, empirisme et déceptions.

C'est aujourd'hui lundi que le Conseil d'Etat doit se réunir en assemblée générale pour entendre le rapport de M. Langlais sur la déclaration d'abus provoquée par le gouvernement contre S. Em. le cardinal-archevêque de Besançon et contre Mgr l'évêque de Moulins.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

L'Empereur a signé ce matin plusieurs décrets de nominations de sous-préfets et de membres de conseil de préfecture. Les nouveaux titulaires dans plusieurs arrondissements, remplacent des magistrats mis en non-activité.

Il y a grand dîner ce soir aux Tuileries.

L'Empereur, parti de Saint-Cloud ce matin à neuf heures, a chassé toute la journée à Rambouillet.

On assure que Maurice Roux va former appel du jugement qui l'a débouté de sa demande contre M. Armand.

Les dernières nouvelles d'Amérique apprennent que le célèbre capitaine Semmes est arrivé à Richmond le 20 janvier. Il a reçu de tous côtés un accueil enthousiaste et le Sénat s'est empressé de lui accorder une place d'honneur dans la salle des séances. Dans les nombreux speeches qu'il a été appelé à prononcer en public l'écritain du Sumter et de l'Alabama a dit qu'après une absence de quatre années, il trouvait dans sa patrie bien des choses dont il avait lieu d'être satisfait, mais que d'un autre côté il se heurtait chaque jour à maints sujets de désappointement. Il ne paraît pas douter cependant du succès final et se déclare prêt à porter de nouveau aux quatre coins du monde le pavillon de la confédération.

Le Siècle a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

« Le Siècle reproduit dans son numéro du 3 février, un extrait d'une correspondance publiée par l'Indépendance belge, d'après laquelle le préfet de la Seine aurait déclaré au conseil municipal que pour mener à bonne fin les travaux commencés ou projetés par la ville de Paris, il faudrait dépenser encore 400 millions. Sur cette somme, 300 millions seraient votés par le conseil municipal et 100 seraient donnés par l'Etat. »

Les renseignements fournis à l'Indépendance belge et reproduits par le Siècle, sont de tous points controuvés. Aucune communication de ce genre n'a été faite par le préfet de la Seine au conseil municipal. »

On lit dans la France :

Voici ce qui se disait hier au soir dans les cercles politiques, sur la séance du conseil privé qui s'est tenue aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

On assure que S. A. I. le prince Napoléon et M. Duruy, ministre de l'instruction publique, y avaient très chaudement défendu le principe de la gratuité dans l'enseignement primaire.

On ajoute que, toutefois, il avait paru que le projet n'était pas complètement élaboré, et qu'au point de vue financier particulièrement il soulevait les plus grandes objections.

L'Empereur a décidé qu'une commission spéciale serait chargée d'étudier les bases d'un projet, et il a désigné, pour faire partie de cette commission :

S. A. I. le prince Napoléon;

Le duc de Persigny, membre du conseil privé;

Le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

M. Duruy, ministre de l'instruction publique.

Cette commission se réunira sous la présidence du prince Napoléon.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— On a cité plusieurs lettres de M. Thouvenot, écrites à l'occasion du bruit répandu de sa mort; voici le texte latin d'une courte dépêche télégraphique spirituellement adressée à la même occasion, par l'ancien ministre des affaires étrangères au directeur-général des chemins de fer de l'Est: *Mortuus in salutem, Thouvenot.*

— Une particularité restée jusqu'à ce jour ignorée du séjour de l'Empereur au château de Compiègne, c'est que Napoléon III a voulu faire sa chambre à coucher d'un cabinet habité par Louis XV.

A cette pièce du château de Compiègne est attaché un souvenir historique qu'on lira avec intérêt, et qui explique la prédilection de l'Empereur.

On sait que pendant l'année 1764 la république de Gènes, impuissante à maintenir les Corses sous son obéissance, avait entamé des négociations avec la cour de France. Des négociations amenèrent des propositions de cession à la France de l'île de Corse, et un premier traité fut signé au château de Compiègne le 7 août 1764, M. Choiseul étant ministre. C'est dans ce cabinet dont nous venons de parler que fut signé ce premier traité, qui devait définir et fut mis à exécution quelques années plus tard.

Napoléon III habite ainsi à Compiègne le lieu même où fut créée la nationalité française de sa famille.

Comme détail historique, le Journal des débats ajoute que cette nationalité avait d'ailleurs déjà existé dans le huitième siècle. On lit en effet dans les chroniques que Pépin ayant expédié en Corse une flotte pour repousser les Maures qui ravageaient cette île, la Corse resta aux Francs.

— Ayant appris que M^{me} Gérard, veuve de Jules Gérard, le tueur de lions, se trouvait, avec trois enfants, dans la situation la plus précaire, le directeur de l'institution religieuse de Sévres a écrit au journal le Pays la lettre suivante :

« Monsieur le directeur, »

« Votre estimable journal fait connaître la détresse à laquelle sont condamnés les quatre filles du brave Jules Gérard. »

« Supérieur des Dominicains qui dirigent à Sévres, près Paris, un pensionnat de jeunes demoiselles, je viens vous y offrir une place gratuite pour l'une de ces pauvres et intéressantes orphelines. »

« Agréez, M. le directeur, etc. »

L. GODANT, »

3 février 1865. Supérieur, »

— Suivant le Pays, un navire fédéral cuirassé croise depuis quelques jours dans les eaux de Belle-Île.

— D'après la Gazette du Weser, on a inventé à Dantzig une machine à briser la glace, qui exciterait un intérêt général non-seulement dans toutes les places de commerce du Nord, mais aussi les long des rives de la Vistule, de l'Oder et de l'Elbe.

Chaque navire arrivant ou partant peut être pris à la remorque par la machine, et être conduit à travers une glace de 2 à 3 pieds d'épaisseur avec la vitesse de trois à quatre heures par mille.

— L'Amérique a ce que prétend une correspondance anglaise s'occupe moins encore de la prise du fort Fisher, un des boulevards de Wilmington, et du succès de plus en plus probable des fédéraux que de l'exploitation des sources de pétrole, qu'on a plaisamment appelée l'huile de Dorado (oil-Dorado). On compte à New-York plus de deux cents compagnies de pétrole et autant à Philadelphie. Aussi l'on cite des fortunes énormes réalisées depuis quatre ans.

Nous devons aussi signaler, comme curiosité d'outre-mer, une association, com-

pas n'en apercevoir. Elle n'a pas d'yeux non plus pour les agréments qu'on s'accorde dans le monde à reconnaître à sa figure et à ses manières. Toutes ses pensées sont pour un autre, qui ne lui en accorde pas une des siennes. Oh! tenez, je suis jaloux, furieusement jaloux de mon frère.

Il se remit à marcher d'un pas fébrile comme avant l'entrée de la duchesse. La contraction de ses traits et le sombre éclat de ses yeux trahissaient une intensité de passion et une violence de caractère excessives. En ce moment il ressemblait à Raymond à ses heures d'émotions tumultueuses, mais avec moins de grandeur et d'imposante fierté. Mme d'Armentières eut peur. Elle n'avait pas jugé son fils cadet capable de rien prendre si fort au sérieux dans la vie. Elle le croyait la légèreté même et s'imaginait que sur cette âme-là, tout devait glisser sans laisser de traces.

« Octave! s'écria-t-elle, calme-toi! Je suis déjà si malheureuse! N'achève pas de me désole. »

« Oui, répliqua-t-il rudement, vous êtes malheureuse, et voilà ce qui m'exaspère. Vous non plus vous ne songez qu'à Raymond. C'est pour lui seul que vous formez des projets, et parce qu'il les renverse, vous croyez tout perdu, sans vous demander si l'anion que vous reviez pour lui n'aurait pas fait le malheur d'un autre. »

« Mon fils, tu es injuste, dit M^{me} d'Armentières avec tristesse. Ce mariage était arrangé avec l'aîné de la famille bien avant qu'on ne se crût d'âge ni d'humeur à songer à ces choses-là. Et mes regrets ne sont-ils pas tout naturels, lorsque le

duc se mésallie, lorsque Blanche...? »

« Oh! interrompit vivement le marquis, ne répétez pas qu'elle aime mon frère, je vous en conjure. Pourquoi s'est-elle prise de lui? Parce que vous l'avez entretenue sans cesse de ses brillantes qualités, parce que vous l'avez nourrie dans l'idée qu'elle serait sa femme. Avec son caractère flexible, avec son profond respect pour vous, ma cousine n'aura jamais d'autre opinion que la vôtre. Vous pouvez tout sur son esprit, ma mère. Si j'occupe aussi, en réalité, une place dans votre cœur, usez donc maintenant de cette influence en faveur de mon amour. Je n'ose le déclarer moi-même, de crainte d'un dédaigneux accueil qui m'ôterait le courage d'insister. Vous au contraire, vous lui parlez de sang-froid, vous raisonnez avec elle, et elle se rendra à vos arguments et à vos prières. Je vous donne plein pouvoir; dites-lui tout ce que vous voudrez, pouvez qu'elle comprenne bien que je l'aime éperdument et que j'aspire à sa main. Arrachez-lui une réponse favorable, puis demandez à mon oncle son consentement, que nous sommes surs d'obtenir. Alors, ma mère, je serais heureux, et c'est à vous que je devrai mon bonheur. »

Il s'était assis côté d'elle et la regardait d'un air de câlinerie, en lui tenant les deux mains. Ce n'était plus le même homme que tout à l'heure. La duchesse reconnaissait son fils. Incapable de lui résister, elle répondit en soupirant :

« Je veux bien essayer; mais réussira-t-elle? »

« Pourquoi pas? Il faudra toujours bien que Blanche finisse par se marier. »

Puisqu'elle n'a plus l'espoir d'épouser Raymond...

« Ainsi tu te contenterais de la main sans le cœur? »

« Vaut-il mieux ne posséder ni le cœur ni la main? J'aurais vu sans me plaindre Blanche dans les bras de mon frère. Qu'n'a rien espéré se résigne. Mais laissez un autre me l'enlever! Mais dire adieu aux rêves dont je me berce nuit et jour depuis deux mois! J'en deviendrais fou, il faut que Blanche m'appartienne, il faut qu'elle m'aime! s'écria-t-il avec véhémence. Puis aussitôt, changeant de ton, il ajouta, avec une confiance qui n'était pas exempte de fatuité : « Et elle m'aimera, je vous le répète. Dès qu'on aura fourni à son imagination un aliment nouveau, elle cessera de s'exalter dans des regrets romantiques. Ma cousine a soif d'amour; qu'elle se sente l'objet d'une affection sérieuse, et elle y répondra. Pourquoi serait-elle la seule qui rejette mes hommages? Ne dit-on pas que je tourne la tête à toutes les femmes? Et ne ferons-nous pas un joli couple? Elle gracieuse et frêle, avec sa suave figure, moi... »

Il n'acheva point, mais, se pavanant et redressant ses cheveux devant une glace, il compléta sa pensée par une pantomime expressive. Sa mère était stupefaite. Cette mobilité d'impressions, cette légèreté de langage succédant à des mouvements passionnés le lui révélaient sous une face qu'elle ne connaissait pas encore. Il reprit bientôt :

« Dites-lui, ma mère, que je lui procurerai une existence charmante. Elle ne sera pas duchesse; mais elle n'aura pas

non plus un mari triste et morose comme un vieillard. Elle me connaît d'ailleurs. Je serai aux petits soins, je préviendrai ses dépités, je contenterai des fantaisies que le grave Raymond ne comprendrait même pas. Pourvu qu'elle m'aime bien et qu'elle n'aime que moi seul, je serai le meilleur des maris. »

Il parla longtemps encore, d'un ton mi-badin, mi-sérieux, tandis que sa mère, renversée dans un fauteuil, l'écoutait avec un vague sourire et lui répondait de temps à autre par monosyllabes. Le résultat de l'entretien fut que la duchesse promit de voir Blanche le soir même.

En effet, après son dîner, elle se fit conduire à l'hôtel Vignolle. Le père et la fille étaient ensemble, M^{me} d'Armentières fit un signe au comte, et, quelques instants après, elle se trouva seule avec sa nièce.

« Chère petite, lui dit-elle sans préambule, je t'apporte une proposition de mariage. »

Elle l'observait attentivement; elle la vit pâlir; néanmoins Blanche répondit d'un air tranquille :

« Je regrette, ma bonne tante, que vous preniez pour moi une peine superflue. »

« Pourquoi superflue? demanda la duchesse jouant la surprise et se félicitant tout bas de n'avoir jamais reçu la confiance des sentiments de sa nièce pour le duc. »

« Parce que le mariage ne me tente pas. Je me trouve bien auprès de mon père, et je ne demande pas d'autre affection que la sienne et la vôtre. »

C'était vrai... maintenant. Pourtant une vive rougeur envahit les joues de Blanche, car elle avait conscience de ne point donner à son motif réel. Sa tante fixa sur elle un regard perçant, qui lui fit baisser les yeux, et répliqua :

« Tu n'as pas toujours parlé ainsi Blanche. »

Le trouble de la pauvre enfant redoubla. Elle cacha dans le sein de la duchesse sa figure empourprée et les larmes qu'elle ne pouvait plus retenir.

« Tu me trouves cruelle, n'est-ce pas, de te rappeler un souvenir pénible? La conduite de Raymond a dû te froisser, et tu aurais le droit de m'en vouloir, à moi qui suis la première cause... »

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

Le trente et unième volume du Magasin pittoresque, riche en belles et curieuses gravures, est en vente, ainsi que la deuxième édition de l'histoire de France illustrée, par MM. Bordier et Charbon, et la collection en quatre volumes des Voyages anciens et modernes. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des hommes, des événements, des arts, a une valeur égale à celle du texte.